

Typologies de patients pouvant être pris en charge en HAD

Est éligible à l'HAD, tout patient dont l'état clinique ne nécessite pas :

- l'accès direct et immédiat à un plateau technique au sein d'un établissement de santé ;
- une surveillance continue en soins intensifs

- **Les patients non covid** : pour « délester » notamment les établissements MCO/SSR ;
- **Les patients atteints du covid-19 ne requérant plus une surveillance 24h/24 mais nécessitant une surveillance médicale pouvant inclure une assistance respiratoire ou une réadaptation pluridisciplinaire** visant à réduire les conséquences fonctionnelles, les déficiences et les limitations d'activité liées au séjour prolongé en réanimation ou pour les patients n'ayant pas justifié de séjour en réanimation mais dont les comorbidités associées imposent un suivi ou des soins de nature hospitalière.

Exemples :

- Patients déjà suivis en HAD pour une pathologie préexistante (ex : cancer) et suspects de covid-19 ;
- Patients suspects ou atteints de covid-19 avérés avec fragilités identifiées (grossesse, patients avec poly-morbidités résidant en ESMS ou à domicile, polypathologiques, fin de vie) ;
- Patients atteints de covid-19 avec fragilité sociale (précarité, isolement...) pour surveillance clinique sans solution alternative locale ;
- Patients sortant d'hospitalisation à J11-J12 en alternative notamment au SSR avec diminution des besoins en oxygène en post Covid-19 nécessitant encore des soins complexes ;
- Patients ayant été hospitalisés en MC ou SSR, vivant dans des ESMS, ur sécuriser les retours sur les lieux de vie ;
- Patients n'ayant pas souhaité une hospitalisation en SSR après un séjour en MCI mais justifiant néanmoins un bilan pluridisciplinaire et un programme adapté d'interventions de rééducation.